

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_19**  
**Référence Nomenclature n°9.1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité  
Territoriale**

**Service en charge : Animation Sociale et Politique de la Ville**

**Objet : Modification et actualisation des documents de location – Salle  
Ancienne Maison pour Tous**

Vu le Code général des collectivités et notamment les articles L2122-21, qui prévoit que *« le Maire sous le contrôle du Conseil Municipal administre les propriétés communales »*, et L2122-22 qui précise quant à lui, *« de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs... »*

Considérant que la location de salle de la Maison Pour Tous sera exclue des systèmes de régie comme les autres locations de salles afin de reprendre le procédé de l'émission de titres prévu par la réglementation en vigueur,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le règlement de fonctionnement afin d'acter les modalités de paiement ultérieur par émission de titres. Le règlement intérieur s'accompagne d'un contrat de location (conditions de tarification et modalités d'utilisation) remplaçant le précédent,

Et vu le projet de règlement intérieur, le contrat de location tels rapportés en annexe,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement intérieur relatif aux modalités de location de la salle Ancienne Maison pour Tous à Firminy tel que rapporté en annexe,
- Approuver le contrat de location actualisé à intervenir entre les parties concernées par la location de la salle Ancienne Maison pour Tous tel que rapporté en annexe,
- Dire que la recette sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_19**  
**Référence Nomenclature n°9.1**

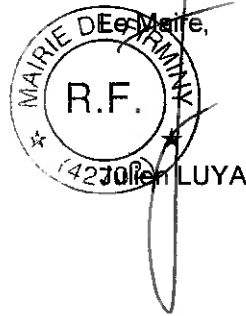
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,  
26 voix Pour,  
7 Contre (Listes Ensemble Pour Firminy et l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** le règlement intérieur relatif aux modalités de location de la salle Ancienne Maison pour Tous à Firminy tel que rapporté en annexe,
- **APPROUVE** le contrat de location à intervenir entre les parties concernées par la location de la salle Ancienne Maison pour Tous tel que rapporté en annexe,
- **DIT** que la recette sera affectée au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 Septembre 2024

La Secrétaire de séance

  
Chantal PORTAILLER



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024, .....

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



COMMUNE DE FIRMINY  
Délibération n°DCM\_20240917\_19  
Référence Nomenclature n°9.1

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Modification et actualisation des documents de location – Salle  
Ancienne Maison pour Tous**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

